Les oiseaux de landes et la gestion forestière

Olseaux

Les milieux forestiers ne se limitent pas aux seuls boisements. Les milieux ouverts comme les landes ou les clairières par exemple font partie intégrante de l'écosystème forestier.

Ils accueillent plusieurs espèces d'oiseaux dont certaines sont typiques de ces milieux et se rencontrent rarement ailleurs. Aussi, ces milieux nécessitent une attention particulière de la part du gestionnaire.



Lande en Loire-Atlantique

RECONNAÎTRE L'HABITAT

La lande est un espace ouvert caractérisé par la présence d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux à feuilles persistantes comme les Ajoncs, les Genêts ou encore les Bruyères. Elle occupe généralement des sols pauvres et acides.

L'apparition des landes résulte souvent de l'exploitation des forêts par l'homme. La déforestation suivie par la mise en culture a favorisé l'appauvrissement des sols, notamment par lessivage. L'abandon progressif des pratiques agricoles a permis le développement d'une végétation basse, seule à pouvoir se développer dans ces conditions difficiles (sols lessivés très acides).

Les landes constituent souvent des habitats d'intérêt communautaire protégés par la directive « Habitats, Faune, Flore » parce qu'ils sont susceptibles d'accueillir des espèces animales ou végétales rares et menacées.

RECONNAÎTRE LES OISEAUX

Plusieurs espèces d'oiseaux sont susceptibles d'être observées dans les landes et les clairières. Cependant, chaque espèce a ses préférences et leur présence est fonction de plusieurs critères dont les principaux sont la hauteur et le type de végétation, la superficie du milieu et sa localisation (intraforestier ou en périphérie de la forêt).

L'Alouette lulu et la Fauvette pitchou recherchent les surfaces ouvertes où la végétation est rase ou de faible hauteur. Les landes à Bruyères par exemple leur conviennent parfaitement. Elle fréquentent des zones ouvertes de superficie variable allant de quelques ares à plusieurs hectares.







Alouette lulu Clairière Fauvette pitchou









Circaète Jean-le-Blanc

Busard Saint-Martin

Pipit des arbres

L'Engoulevent d'Europe, le Busard Saint-Martin et le Pipit des arbres tolèrent une végétation plus haute composée de Callunes et d'Ajoncs par exemple et fréquenteront volontiers les jeunes plantations et les terrains en friche. Ces trois espèces nichent au sol et sont donc très vulnérables face au gibier.

D'autres espèces peuvent également être rencontrées en lisières de forêt ou de landes intraforestières de grande superficie. Citons par exemple le Circaète Jean-le-Blanc, le Faucon Hobereau ou la **Bondrée apivore** qui y viennent pour chasser.



Lande humide



Lande sèche

GÉRER L'HABITAT

Parmi les espèces présentées, la Fauvette pitchou est celle dont les exigences sont les plus fortes. La survie de ses populations est directement liée à la présence de landes intraforestières à végétation basse type Bruyères. Le maintien de ces landes est donc primordial.

Autrefois, l'entretien des landes était assuré par l'élevage extensif. Aujourd'hui, cette pratique a pratiquement disparu et les landes s'enfrichent petit à petit ou sont plantées. Voici quelques préconisations en faveur de la préservation de ces milieux:

- maintenir le caractère ouvert des landes par des opérations d'abattage, de broyage ou de débroussaillage réguliers si nécessaire,
- éviter la plantation sur ces milieux acides difficilement valorisables,
- dans la mesure du possible, effectuer les interventions prévues dans la lande (ou dans les parcelles à proximité) en dehors de la période de reproduction des oiseaux qui court d'avril à août,
- veiller au bon équilibre sylvo-cynégétique. En plus des dégâts sur les arbres, le gros gibier (et notamment le sanglier) peut détruire les couvées au sol par prédation ou simplement par piétinement lorsque les populations sont fortes.

Dans le cadre du réseau Natura 2000, l'entretien des milieux ouverts forestiers peut faire l'objet d'une contractualisation entre le propriétaire et l'Etat. En échange du respect d'engagements liés à la bonne mise en œuvre de l'opération et au maintien du milieu dans un état favorable, les coûts des travaux sont indemnisés à 100 %.









